

**Lutte contre la pollution et autres mesures  
pour protéger la biodiversité du lac Tanganyika**

**Plan d'Action Stratégique**

---

**Tanzanie**

Conclusions de l'atelier sur l'Analyse Diagnostique Nationale – Orientations  
pour l'atelier sur l'Examen des Priorités et Stratégies Nationales pour  
l'Environnement

---

# **TABLE DES MATIERES**

**RESUME**

**Page 3**

## **1. CONTEXTE - LE PLAN D'ACTION STRATEGIQUE**

### **1.1. Processus d'élaboration du P. A. S.**

## **2. ANALYSE DIAGNOSTIQUE NATIONALE**

### **2.1. Documentation de base**

### **2.2. Matrice d'Analyse des Problèmes**

### **2.3. Conclusions de l'atelier sur l'Analyse Diagnostique Nationale**

#### **2.3.1. Des principales menaces aux interventions**

#### **2.3.2. Capacité à entreprendre les actions proposées**

## **3. EXAMEN DES PRIORITES ET STRATEGIES NATIONALES POUR L'ENVIRONNEMENT**

### **3.1. Assistance à l'atelier**

### **3.2. Programme proposé pour l'atelier**

### **3.3. Calendrier proposé**

## **4. PREPARATION DES DOCUMENTS DE BASE – NOTES POUR LES AUTEURS**

### **4.1. Politiques, actes et réglementations**

### **4.2. Examen des politiques, actes et réglementations Pertinence par rapport aux actions proposées**

### **4.3. Un exemple fictif**

### **4.4. Auteurs, calendrier et réunions de planification**

**Annexe1 : Participants et invités à l'atelier sur  
l'Analyse Diagnostique Nationale**

**Annexe 2 : Matrice d'analyse des problèmes**

## Résumé

Ce rapport est destiné à être utilisé comme document d'information à l'intention de tous les participants au deuxième atelier Tanzanien contribuant au processus d'élaboration du Plan d'Action Stratégique du lac Tanganyika.

Le premier atelier, l'Analyse Diagnostique Nationale, s'est tenu à Dar es Salam au cours de la dernière semaine de Juillet avec les participants en provenance des régions côtières du lac et d'autres organisations locales, ONG et secteur privé, ainsi que des centres nationaux de Dar es Salaam.

Le résultat du premier atelier est la production d'une matrice d'analyse des problèmes, qui propose une série d'actions pour résoudre des problèmes spécifiques en rapport avec les domaines d'action généraux pour la réduction de l'impact des pratiques de pêche, la lutte contre la pollution et la sédimentation. La matrice identifie les agences principales et soulève la question de la disponibilité des ressources humaines et matérielles. Cette matrice se trouve en annexe du présent rapport.

Le deuxième atelier, l'Examen des Priorités et Stratégies Nationales pour l'Environnement, se tiendra au courant de la semaine du 21 – 25 septembre 1998. Ces réunions nationales seront suivies de réunions régionales du Conseil Consultatif Technique et du Comité de Direction du projet sur la biodiversité du lac Tanganyika, qui seront responsables du processus d'élaboration du Plan d'Action Stratégique.

Le deuxième atelier a deux objectifs : d'abord, examiner les politiques nationales concernées, la législation et les réglementations, et voir comment elles peuvent constituer un support pour les actions proposées ayant été identifiées durant le premier atelier ; ensuite, classer ces actions par ordre de priorité dans le cadre des politiques et stratégies nationales pour la conservation et le développement de l'environnement.

La dernière partie de ce rapport fournit des directives aux futurs auteurs des documents de base pour le deuxième atelier. Les auteurs devront examiner les politiques spécifiques, actes et réglementations, dans le contexte des actions proposées et identifiées par la matrice d'analyse des problèmes élaborée durant le premier atelier. Il est probable qu'il y aura des occasions où la révision des réglementations sera elle – même considérée comme une action prioritaire à entreprendre.

## **1. Contexte – Le Plan d’Action Stratégique.**

Le Projet sur la Biodiversité du Lac Tanganyika - PBLT – est la propriété des quatre pays entourant le lac, c’est à dire la Zambie, la RD Congo, le Burundi et la Tanzanie.

Le titre complet du projet est « Lutte contre la pollution et autres mesures pour protéger la biodiversité du lac Tanganyika ». Un objectif primordial spécifié par le document de projet était de « ... *mettre en place un plan de gestion régionale à long terme pour lutter contre la pollution et pour conserver et sauvegarder la biodiversité du lac Tanganyika.* »

L’approche adoptée depuis lors pour cet objectif de planification de la gestion est celle d’un Plan d’Action Stratégique (PAS). Le concept de PAS repose sur l’idée que la gestion doit être continûment revue au gré des changements de situation. Un plan de gestion immuable serait un non-sens. Le PAS instaure par conséquent un processus de planification et de gestion, ainsi qu’un classement des priorités d’interventions, selon la situation et l’état des connaissances du moment.

### **1.1. Processus d’élaboration du PAS.**

A la suite de la décision du Conseil de Direction de janvier 1998 de procéder à la formulation d’un Plan d’Action Stratégique Régional, une réunion spéciale de planification du Groupe de Travail National s’est tenue à Dar es Salaam les 26 - 27 mai.

La réunion a fixé les dates pour les ateliers Tanzaniens, s’est mise d’accord sur l’étendue des discussions et a proposé l’élargissement de la base de consultation pour y inclure les représentants des communautés, du gouvernement local, du secteur privé et des organisations nationales et internationales.

- Réunion de Planification du Groupe de Travail National de Tanzanie  
(Réalisée en mai 1998)
- Analyse Diagnostique Nationale de Tanzanie  
(Réalisée en juillet 1998)
- Examen des Priorités et Stratégies Nationales pour l’Environnement - Tanzanie  
(Septembre 1998)
- Réunion de Planification du Comité Consultatif Technique pour le PAS  
(Proposé pour Août 1998)
- Analyse Diagnostique Transfrontalière<sup>1</sup>  
(Proposé pour octobre 1998)
- Projet de Plan d’Action Stratégique Régional  
(Proposé pour janvier 1999)
- Plan d’Action Stratégique signé  
(Prévu pour la réunion du Comité de Direction de mars 1999)

---

<sup>1</sup> Le projet utilise la terminologie du GEF (FEM) : Une analyse diagnostique transfrontalière est un classement par priorité régional centré sur la gestion des menaces communes – c.a.d. *Transfrontalier* – ressources.

## **2. Analyse Diagnostique Nationale**

Les objectifs du premier atelier avaient été globalement définis à l'avance puis affinés au cours de l'atelier. Ceux - ci peuvent être résumés comme suit :

- Définir les principaux problèmes de biodiversité du lac, en identifiant les causes de ces problèmes au niveau du lac et de son bassin, et présenter les actions qui peuvent être lancées en Tanzanie pour résoudre ces problèmes.
- Constituer un exercice préparatoire en vue de l'Analyse Diagnostique Transfrontalière, de telle sorte que les intérêts de la Tanzanie, étant entièrement compris, puissent être adéquatement pris en compte dans le PAS.

L'atelier s'est tenu à l'Hôtel Kilimanjaro à Dar es Salaam du 28 - 31 juillet 1998. Il a été présidé par le Coordonnateur National, Mr R.P. Yonazi.

Les étapes d'élaboration du PAS ont été expliquées à l'équipe Tanzanienne par Mr Nicholas Hodgson, avec Mr Jean Paul Ledant qui était présent comme observateur en sa qualité de Facilitateur pour les pays francophones. Mr Andy Menz, Coordonnateur du Projet, a également participé à plusieurs sessions, et a présenté les objectifs et buts du projet en général.

### **2.1. Documentation de base.**

En vue de s'assurer que tous les participants possèdent le même niveau de connaissances sur la valeur de la biodiversité du lac, de ses ressources en pêche, et du bassin hydrographique entourant le lac, la réunion préparatoire a identifié un certain nombre de sujets particuliers sur lesquels des documents de base devaient être préparés d'avance. Les auteurs ont utilisé les documents préparés pour l'atelier du début de projet de septembre 1996. Les documents présentaient un survol de la situation actuelle, s'étendant plus sur les problèmes réels de gestion que sur la mise à jour des conclusions de recherche.

Les documents couvraient les sujets suivants <sup>2</sup> :

Biodiversité du lac et de son littoral ; Pêche ; Sédimentation ; Pollution ; Gestion des aires protégées ; et Utilisation des terres du bassin versant.

Après les introductions générales, incluant un survol du processus d'élaboration du Plan d'Action Stratégique et des activités du projet en général, les auteurs ont présenté leurs documents l'un après l'autre en réservant une courte période de discussion après chaque présentation.

### **2.2. Matrice de l'Analyse des Problèmes.**

En vue de faciliter le processus d'élaboration du PAS, il faudra que tous les pays membres présentent l'information de la même façon. En effet, l'Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) rassemble les quatre Analyses Diagnostiques Nationales (ADN) ; il doit donc y avoir

---

<sup>2</sup> Les exposés seront compilés par le Bureau de Coordination Nationale et présentés sous forme d'un document unique.

uniformité dans les méthodes de travail utilisés par les quatre pays membres et par l'ADT dans la suite.

L'atelier a accepté la proposition d'une matrice d'analyse des problèmes officielle qui sera utilisée dans tous les quatre pays membres, et plus tard dans l'atelier ADT. La réunion s'est inspirée de la matrice développée lors du précédent atelier Tanzanien qui comprend le facteur de disponibilité de ressources humaines et matérielles chez l'Organisme clé chargée d'entreprendre chaque action proposée.

La matrice complète est donnée dans l'Annexe 2.

Il y a trois niveaux d'analyse dans la matrice:

**Niveau 1 : Principales menaces à la biodiversité ; Implications transfrontalières ; Principaux problèmes institutionnels ; Domaines d'action généraux.**

**Niveau 2 : Pour chaque domaine d'action : Problèmes spécifiques ; Acteurs; Incertitudes ; Actions proposées.**

**Niveau 3 : Action proposée ; Chronologie ; Organisme clé; Disponibilité de ressources humaines / matérielles.**

Bien qu'elle reste entièrement ouverte à toute amélioration en termes de contenu et de structure, la forme finale de la matrice a permis la représentation d'une série d'actions à mener pour contrecarrer les problèmes spécifiques soulevés dans les documents de base et par les participants à l'atelier.

### **Niveau 1.**

La première matrice mentionne les principales menaces qui correspondent à celles identifiées durant l'atelier de début de projet, et qui sont prises en considération dans l'élaboration du projet . **Les principales menaces à la biodiversité** sont les suivantes : Pratiques de pêche instables ; Pollution en augmentation ; et Sédimentation excessive. Les participants à l'atelier n'ont identifié aucune autre menace qui ne soit liée à l'un de ces trois aspects.

Dans les **Implications transfrontalières**, on évoque le bien - fondé d'un programme régional, en soulevant notamment les enjeux liés à la biodiversité et aux eaux internationales.

Dans les **Domaines d'action généraux**, on parle des problèmes identifiés et on propose des interventions pour pouvoir contrer ces problèmes.

Cependant, les **Principaux problèmes institutionnels** sont identifiés au cours de l'évaluation détaillée des problèmes spécifiques et des actions proposées indiquées dans les niveaux 2 et 3. Les problèmes institutionnels se réfèrent aux thèmes habituels tel que l'inadéquation de la capacité institutionnelle ou le caractère inapproprié des conditions législatives locales.

**Table 1. Matrice d'analyse des problèmes. Niveau 1.**

<b>Principale menace à la biodiversité</b>	<b>Implications transfrontalières</b>	<b>Principaux problèmes institutionnels</b>	<b>Domaines d'action généraux</b>
Pratiques de pêche instables	Perte globale de biodiversité	Manque de ressources matérielles	A) Réduire l'impact des pêches
Pollution en augmentation	Perte de ressources de pêche communes	Faible application des lois existantes	B) Lutter contre la pollution
Sédimentation excessive	Baisse de la qualité de l'eau	Manque de réglementations locales spécifiques	C) Lutter contre la sédimentation

## **Niveau 2.**

Au deuxième niveau, les **problèmes spécifiques** sont identifiés à l'intérieur de chaque **domaine d'action général**. Les **acteurs** sont toutes les parties qui seront impliquées dans la résolution de chaque **problème spécifique**. Les **incertitudes** montrent les domaines où une information supplémentaire sera nécessaire pour améliorer la gestion. Sur base de la colonne des incertitudes, une série d'actions proposées pour résoudre un problème spécifique peut comprendre les propositions pour une recherche supplémentaire et / ou des activités de suivi.

## **Niveau 3.**

Au troisième niveau, pour chaque action proposée, la colonne **Chronologie** indique si une activité est « en cours », si elle peut commencer « maintenant », - en supposant que les ressources sont disponibles -, ou si une action proposée doit être précédée d'une autre action, (ex. l'action « identification des sites / saisons sensibles doit être entreprise avant l'action consistant à « négocier la limitation de l'accès avec les pêcheurs », ce qui également précède l'action qui consiste à « inclure les saisons fermées dans les réglementations existantes »).

La notion **d'organisme clé** signifie l'organisme qui sera responsable d'une action donnée ; celui-ci sera toujours un des acteurs du niveau 2. Enfin, la notion de **disponibilité des ressources humaines / matérielles** indique si l'organisme clé est en mesure d'exécuter l'action proposée en se servant des ressources humaines et /ou matérielles existantes. Toutefois, ceci ne signifie pas que ces ressources sont déjà affectées à l'action, mais simplement que, chaque fois que l'agence détermine une priorité, ces ressources seront immédiatement disponibles.

### **2.3. Conclusions de l'Analyse Diagnostique Nationale**

La matrice d'analyse des problèmes se trouve dans son entièreté à l'annexe 2 de ce rapport. Le niveau 2, « survol national / transfrontalier », est donné ci dessous. Il est utile de noter que les implications transfrontalières concernent aussi bien la question des eaux internationales que celle de la biodiversité en général.

La matrice ne pourra être complètement remplie qu'après que les lois et règlements politiques auront été révisés pour qu'ils puissent faciliter l'exécution des actions spécifiques proposées.

Dans le cas où la politique, la loi ou la réglementation ne facilitent pas l'exécution d'une action proposée, alors leur révision préalable devra s'imposer comme étant elle-même une action proposée.

### **2.3.1. Des principales menaces aux interventions**

L'approche de base suivie par l'atelier était qu'au niveau 2, le domaine d'action général est déterminé par un nombre de problèmes spécifiques, dont chacun est une composante des principales menaces à la biodiversité. En conséquence, l'atelier a proposé une série d'actions au regard de chaque problème spécifique.

De cette manière, ce qui paraît être de prime abord un objectif excessivement ambitieux et redoutable tel que la lutte contre la pollution peut être subdivisé en une série de tâches possibles dont la plupart peuvent être exécutées avec les ressources disponibles.

Par exemple, le domaine d'action général intitulé « lutte contre la pollution » comprend le problème spécifique de « évacuation des eaux usées des ménages de la ville de Kigoma ». Ce problème peut être abordé à travers une série d'actions proposées, à commencer par « l'examen des plans existants d'aménagement de la ville » qui s'intéresse aux plans d'extension future de la ville ; ensuite, « incorporer des propositions pour les égouts, les eaux usées et l'alimentation en eau » dans les futurs plans d'aménagement ; et finalement, « proposer des aménagements pour contrecarrer la situation existante des égouts à ciel ouvert ».

Toutes ces activités peuvent être entreprises par le personnel de l'Etat en place travaillant pour le Ministère de l'Aménagement du Territoire, dont le mandat spécifique est de superviser le développement urbain, et les ressources disponibles à Kigoma seraient suffisantes pour le travail. Comme pour le cas ci haut cité, l'exercice a montré qu'il est possible pour les institutions locales d'utiliser les ressources disponibles pour initier plusieurs actions destinées à contrecarrer les menaces aux ressources en biodiversité du lac.

Cependant, vu le peu de ressources dont disposent généralement beaucoup d'institutions, toutes les actions ne peuvent pas commencer dans l'immédiat ; ainsi, il est nécessaire de classer les interventions par priorités, en entreprenant chaque année seulement les actions pour lesquelles il existe des ressources disponibles.

Si ce rythme n'est pas acceptable, alors les organismes clé devront chercher un soutien supplémentaire de la part du Gouvernement et des agences d'aide.

### **2.3.2. Capacité à entreprendre les actions proposées**

L'atelier a pu dégager une centaine d'actions à mener réparties équitablement entre les trois domaines généraux d'action. Cependant, il a été remarqué que le domaine d'action général se rapportant à la lutte contre la sédimentation a réuni plus d'activités proposées et en cours que le reste. Ceci reflète bien la politique de la Tanzanie et des bailleurs de fonds qui ont toujours privilégié le secteur du développement rural et de l'agriculture.

Il est encourageant de noter que 50% des actions proposées peuvent être exécutées avec les ressources disponibles dans les agences clé. D'un autre côté, toutes les contraintes observées



se rapportaient au manque de ressources matérielles et à la mise en œuvre de programmes plutôt qu'à la formulation et aux négociations de programmes.

La conclusion est que les institutions responsables possèdent la main d'œuvre et les possibilités de formation nécessaires, mais souffrent d'un manque d'équipements, en particulier les moyens de transport et les fonds de fonctionnement. Ceci est particulièrement significatif au niveau régional car beaucoup d'actions devront y être exécutées et financées avec les moyens locaux à cause du système de décentralisation en vigueur.

	<b>Réduction de l'impact des pêches</b>	<b>Lutte contre la pollution</b>	<b>la Lutte contre la sédimentation</b>
<b>Organismes clé</b>	Services des Pêches ( Autorités locales, TAFIRI )	Services de transport maritime ; Municipalité ; Services de l'Agriculture ; de l'Energie ; des Mines ; de l'amén. du territoire ; de l'Habitat	Services des Forêts (Services de terrain, Services de l'Eau, ECZ, Gouvernement local )
<b>En cours</b>	Discussions sur la piraterie déjà engagées entre le Ministère des Affaires Etrangères et la RD Congo	Examen des lois sur la décharge des eaux usées et les responsabilités institutionnelles	~ 4, du domaine de la conservation du sol, financées par d'autres bailleurs de fonds
<b>Ressources adéquates, mais action non entreprise</b>	~ 17, indiquant le besoin pour les Pêches de classer les interventions par ordre de priorité.	~ 17, beaucoup d'acteurs, mais faible capacité de suivi et d'évaluation	~ 21, propositions pour l'agriculture et la conservation, reflétant les préoccupations de toujours pour le monde rural
<b>Besoin de ressources supplémentaires</b>	Semblable pour tous les domaines d'action		
	Les problèmes concernent les ressources matérielles (coûts de fonctionnement, moyens de transport, consultance supplémentaire, frais de mission, etc. )		
	Ressources humaines en suffisance aussi bien en termes de nombre que de niveau de formation.		

Les résultats du premier atelier conduisent directement au deuxième, dont la tâche principale sera d'examiner les priorités et stratégies nationales pour l'environnement (politiques, actes et réglementations) pour voir comment ils constituent un support pour les actions proposées. Dans certains cas, l'examen et / ou la révision d'une réglementation est déjà elle-même une action proposée. La matrice pourrait alors être revue pour y inclure d'autres actions proposées relatives au développement institutionnel, aux politiques et à la législation.

La deuxième tâche de l'atelier sera de classer par priorité les actions proposées, de voir si les ressources sont disponibles pour l'exécution des actions prioritaires, et de chercher des ressources supplémentaires là où elles font défaut.

### **3. Examen des Priorités et Stratégies Nationales pour l'Environnement**

Les objectifs du deuxième atelier sont basés sur les résultats du premier, et peuvent être résumés comme suit :

- Définir la capacité des institutions existantes à contrer les principales menaces à la biodiversité et à soutenir les actions prioritaires identifiées en se servant des réglementations, lois et politiques environnementales existantes.
- Se mettre d'accord sur le caractère prioritaire de certaines actions proposées pour être entreprises par les institutions responsables en Tanzanie.

Sur base de cette classification par priorités, la Tanzanie sera en mesure de proposer une stratégie consistant à utiliser les ressources existantes pour exécuter une série d'actions proposées. Parallèlement, l'atelier déterminera les ressources supplémentaires à affecter aux interventions ne pouvant pas être engagées par manque de moyens humains ou matériels.

Les deux ateliers constituent ensemble un exercice préparatoire au Plan d'Action Stratégique Régional, afin que la capacité et les besoins des institutions tanzaniennes pour supporter le programme soient incorporés dans le processus d'élaboration du PAS.

#### **3.1. Assistance à l'atelier**

La réunion préparatoire du Groupe de Travail National tenue au mois de mai à Dar es Salaam a identifié un nombre de personnes et d'organismes pour lesquels la participation au processus de consultation et de planification était ressentie comme étant une nécessité. L'idée était que la majorité d'entre eux devraient rester présents dans toutes les réunions du processus de consultation en vue d'assurer la continuité.

Les invitations seraient adressées aux personnes présentes à la première réunion et attendues ainsi à la deuxième, et un rappel officiel devrait leur parvenir à travers leur organisation vers début septembre.

#### **3.2. Programme proposé pour l'atelier**

L'atelier a deux tâches précises. La première consiste à incorporer une analyse des contraintes institutionnelles dans la matrice d'analyse des problèmes. Ici on devra examiner quels sont les outils institutionnels (politiques, lois et réglementations) qui devront être révisés pour s'adapter à des besoins spécifiques locaux.

La seconde tâche consiste à classer par priorités les actions proposées. Ceci devra prendre en compte aussi bien les atouts que les contraintes pour les actions proposées, en examinant les problèmes liés à l'exécution des politiques, législations et réglementations existantes, et en replaçant ces actions dans le cadre général des priorités gouvernementales en matière d'environnement.

#### **Examen des politiques, actes et réglementations**

Une série de documents de base sera présenté à l'atelier. Ces documents examineront la pertinence des politiques, actes et réglementations nationales relatives à la gestion globale des

ressources tanzaniennes, à l'égard des actions spécifiques proposées s'appliquant aux situations locales avec leurs problèmes locaux d'environnement.

Des examens et révisions ultérieures ou la création des ordonnances d'application locale pourraient être inclus dans la matrice d'analyse des problèmes, et devenir eux-mêmes objet de l'étape suivante, à savoir la classification par priorités des actions proposées.

### **Classement par priorités des actions proposées**

Les contributions nationales au Plan d'Action Stratégique visent à établir un cadre d'actions classées par priorités.

Le concept pourrait être mieux expliqué en posant les questions suivantes :

*Quelle est la première action que la Tanzanie pourrait entreprendre pour protéger la biodiversité du lac en utilisant uniquement les ressources existantes ?*

*Quelle serait ensuite la deuxième ?...*

Cependant, une des fonctions reconnues du PAS est de chercher des fonds pour financer les actions en rapport avec les conventions pour la biodiversité et la gestion des eaux internationales.

De façon générale, les fonds iront aux agences nationales qui exécutent les programmes dans le cadre régional du PAS.

Tenant compte de ce fait, l'exercice de classement par priorités devrait également poser les questions suivantes :

*Si un bailleur de fonds décidait d'offrir à la Tanzanie un financement et des ressources pour exécuter une seule action de protection de la biodiversité du lac, quelle serait cette action ?*

*Quelle serait ensuite la deuxième ?*

En posant ces questions, on peut voir que le caractère prioritaire s'applique aux interventions, ce qui peut être différent du caractère prioritaire des menaces.

*Le caractère prioritaire d'une intervention est une combinaison du degré de la menace et de la capacité à contrer cette menace. Si l'intervention ne peut pas contrer la menace, alors elle ne constitue pas une action prioritaire.*

### **3.3. Calendrier proposé**

Le calendrier proposé ci-après suppose que l'atelier se tiendra à Dar es Salaam pendant une période de cinq jours allant du 21 au 25 septembre 1998.

## **1<sup>er</sup> jour**

1. Enregistrement des participants
2. Mot d'introduction du président de la réunion
3. Introduction au projet
4. Introduction au Plan d'Action Stratégique
5. Conclusions du premier atelier ADN
6. Présentation des documents de base

## **2<sup>ème</sup> jour**

7. Présentation des documents de base (suite)
8. Présentation des principaux enjeux politiques, juridiques et réglementaires
9. Incorporation des politiques, de la législation et des réglementations parmi les actions proposées dans la matrice d'analyse des problèmes
10. Détermination de la chronologie, des acteurs principaux et de la disponibilité des ressources

## **3<sup>ème</sup> jour**

11. Examen des principaux problèmes institutionnels
12. Finalisation de la matrice d'analyse des problèmes
13. Identification des institutions responsables pour les actions proposées
14. Détermination des actions prioritaires à l'intérieur de chaque domaine général d'action

## **4<sup>ème</sup> jour**

15. Détermination des actions prioritaires pour les institutions responsables (suite)
16. Finalisation de l'établissement des priorités par agence clé et par domaine d'action général

## **5<sup>ème</sup> jour**

17. Proposition des priorités générales pour les activités pouvant être entreprises avec les ressources disponibles
18. Proposition des priorités pour les activités dont la mise en œuvre dépend de ressources supplémentaires et du financement des bailleurs de fonds
19. Identification de questions supplémentaires à porter à l'attention du CCT lors des réunions suivantes d'ADT et de projet PAS

## **4. Préparation des documents de base – Directives pour les auteurs**

Tout comme lors du premier atelier national, il sera nécessaire que tous les participants puissent avoir un même niveau de compréhension des problèmes en question, raison pour laquelle une série de documents de base devra être préparée pour le deuxième atelier.

Les participants au premier atelier ont indiqué les domaines qui nécessitaient une documentation de base. Cependant, il n'a pas été possible de désigner les auteurs des documents par manque de temps.

Il sera du ressort du bureau de Coordination Nationale en collaboration avec le Groupe de Travail National de désigner les auteurs des documents parmi les personnes travaillant dans les ministères, les universités ou les institutions privées.

#### **4.1. Politiques, actes et réglementations**

Les politiques, actes et réglementations en vigueur ont été élaborés pour résoudre les problèmes nationaux en général. Cependant, il pourra y avoir des cas où on constatera que ces derniers sont inadéquats pour résoudre certains problèmes spécifiques d'une région, ou bien sont en contradiction avec ces besoins<sup>3</sup>.

#### **4.2. Examen des politiques, actes et réglementations Pertinence par rapport aux actions proposées**

Les auteurs devront donc examiner la pertinence de leurs documents dans le contexte d'une politique, acte ou réglementation donnée par rapport à une action ou groupe d'actions proposées à l'intérieur de la matrice d'analyse des problèmes.

Dans la plupart des cas, on trouvera que les réglementations nationales sont bien appropriées pour appuyer une action proposée, et qu'elles sont suffisamment solides pour répondre à la situation. Cependant, on pourra aussi rencontrer des cas où ces législations sont complètement inappropriées pour les besoins de protection de la biodiversité du lac Tanganyika, ou même se trouvent en contradiction avec les actions proposées.

Les auteurs devraient donc voir dans quelle mesure toutes les clauses des documents nationaux sont pertinentes par rapport à une action proposée, si elles en facilitent entièrement l'exécution, si elles sont inefficaces, ou si elles sont tout simplement contradictoires à l'action proposée. Les auteurs devraient aussi chercher à relever les contradictions dans les politiques et réglementations à travers tous les secteurs. En plus, ils devraient également garder à l'esprit qu'une réglementation peut sembler bonne, mais que si elle est inapplicable dans les circonstances présentes, elle doit être considérée comme inappropriée ; cette réglementation devra donc être révisée ou appuyée par une autre.

#### **4.3. Un exemple fictif**

L'exemple suivant pourrait aider les auteurs à apprécier la pertinence et la nécessité des politiques, actes et réglementations existantes. L'exemple est basé sur un problème spécifique soulevé lors de l'atelier du Groupe de Travail National et sur des contradictions fictives de politiques.

---

<sup>3</sup> Les réglementations des pêches indiquent les sites et les saisons favorables pour la pêche, mais nulle part il n'est fait mention du lac Tanganyika.

1. Menace principale à la biodiversité du lac Tanganyika	Pollution en perpétuelle augmentation
2. Domaine d'action général	Lutter contre la pollution
3. Problème spécifique	Utilisation d'intrants chimiques dans le bassin versant (cultures de tabac, de café, de coton, etc.)
4. Action proposée	a) Elaborer des paquets spécifiques de sites pour régions sensibles b) Promotion de paquets spécifiques de sites
5. Documents administratifs pertinents	Politique agricole Plan d'action national pour l'environnement
6. Politique agricole	<i>Inclura sûrement l'objectif de l'augmentation de la production par l'utilisation de la « technologie agricole améliorée » nécessitant un grand recours aux fertilisants et aux pesticides</i>
7. Plan d'action national pour l'environnement	<i>Peut inclure des propositions visant la restriction dans l'utilisation des intrants chimiques, ou dans la culture des marais ou toute autre partie du bassin versant. Cette politique environnementale pourrait dès lors servir les actions proposées qui consistent à produire des directives pour réduire l'utilisation des intrants chimiques, mais elle viendrait en contradiction avec les directives de la politique agricole en général.</i>

#### **4.4. Auteurs, calendrier et réunions préparatoires**

La réunion sur l'examen des priorités et stratégies nationales pour l'environnement est prévue pour le 21 septembre 1998. Toute la documentation y relative devrait être prête au moins deux semaines avant cette date pour en permettre la multiplication.

## **Politiques, actes, réglementations ou Convention**

- Plan d'action national pour l'environnement
- Lois sur les ressources naturelles
- Domaine forestier
- Vie sauvage
- Parcs nationaux
- Tourisme
- Energie
- Eau
- Utilisation des terres
- Pollution
- Politique agricole
- Politique des terres
- Politique nationale pour l'environnement
- Loi nationale sur la gestion de l'environnement
- Loi sur la mer et le transport par bateau
- Loi sur la santé publique
- Loi sur le gouvernement local
- Ordonnances sur la planification des villes et du territoire
- Mines
- Douanes et impôts
- Convention CITES
- Convention Ramsar

Les documents de base devraient être divisés en sections concernant chaque politique ou réglementation séparément, mais montrant les liens ou les contradictions qui existent entre eux et les politiques, actes ou réglementations existantes.

---

## Annexe 1 : Matrice d'analyse des problèmes

### Niveau 1

<b>Principale menace à la biodiversité</b>	<b>Implications transfrontalières</b>	<b>Principaux problèmes institutionnels</b>	<b>Domaine d'action général</b>
Méthodes de pêche instables	Perte globale de biodiversité	Manque de ressources	A. Réduction de l'impact des pêches
Pollution en perpétuelle augmentation	Perte de ressources communes de pêche	Faible application de réglementations existantes	B. Lutte contre la pollution
Sédimentation excessive	Baisse de la qualité de l'eau	Manque de réglementations locales spécifiques	C. Lutte contre la sédimentation



## Niveau 2

### A. Réduction de l'impact des pêches

<b>Problème spécifique</b>	<b>Acteurs</b>	<b>Incertitudes</b>	<b>Actions proposées</b>
1) Utilisation de filets maillant inappropriés ; Taille des mailles	Pêcheries ; Communautés ; Fabricants des équipements ; Fournisseurs ; Bureau des normes ; TAFIRI		1.1. Négocier taille minimum acceptable des filets et moyens de remplacement / élimination de l'attirail inapproprié 1.2. Application des réglementations
2) Manque de protection des frayages saisonniers /Bancs de juvéniles	Pêcheries ; Communautés ; Autorités locales ; TAFIRI	Où et quand fermer	2.1. Identifier les sites / saisons sensibles 2.2. Négocier la limitation de l'accès avec les pêcheurs 2.3. Incorporer les saisons fermées dans les réglementations existantes 2.4. Application des réglementations locales
3) Continuation de pêche à la seine	Pêcheries ; Communautés ; Autorités locales ; TAFIRI		3.1. Négocier moyens de remplacement / élimination de la pêche à la seine 3.2. Exécuter le programme d'élimination 3.3. Application des réglementations locales
4) Piraterie forçant la pêche vers les zones côtières	Pêcheries ; Communautés ; Autorités locales / régionales ; Gouvernements Etrangers ; Affaires Etrangères ; Intérieur ; Police ; Marine ; Armée		4.1. Consultation régionale 4.2. Améliorer la capacité de patrouille 4.3. Promouvoir l'usage de la radio HF
5) Pêche illégale par des étrangers	Pêcheries ; Communautés ; Autorités locales / régionales ; Gouvernements Etrangers ; Affaires Etrangères ; Intérieur		5.1. Se mettre d'accord avec les acteurs locaux sur des solutions pratiques et permanentes 5.2. Négocier un système international d'immatriculation bien visible pour bateaux 5.3. Améliorer les capacités de surveillance des pêches
6) Vente de petits poissons pour nourrir la volaille	Pêcheries ; Communautés ; Commerçants		6.1. Enquêtes sur les sources d'approvisionnement, le transport et les utilisateurs finaux 6.2. Recherche d'autres fournisseurs 6.3. Examen des réglementations sur l'exportation 6.4. Promotion de la pisciculture comme alternative
7) Culture d'espèces exotiques dans le bassin hydrographique	Missions de coopération et autres ONG ; Communautés ; Commerçants / Producteurs privés ; Autorités locales ; TAFIRI		7.1. Vérifier et examiner comment les réglementations s'appliquent aux espèces du bassin hydrographique

			<p>7.2. Etablir réglementations propres au bassin versant</p> <p>7.3. Promouvoir la sensibilisation sur les risques et les alternatives chez les acteurs</p> <p>7.4. Application des réglementations locales</p>
8) Manque ou faible contrôle de permis pour la pêche ornementale	Commerçants agréés ; Pêcheries ; TAFIRI ; Affaires Etrangères ; Intérieur ; Douanes		<p>8.1. Accord international sur les espèces exportables par pays d'origine</p> <p>8.2. Contrôle du nombre et des espèces exportées</p> <p>8.3. Sensibiliser les décideurs de haut niveau</p>
9) Manque de quotas dans la délivrance des permis de pêche	Pêcheries ; Communautés ; Autorités locales ; TAFIRI	Nombre optimal	<p>9.1. Examiner les conclusions RLT</p> <p>9.2. Evaluer la pertinence aux questions de biodiversité des poissons</p> <p>9.3. Evaluer la tendance d'augmentation des permis de pêche</p>

## Niveau 2

### B. Lutte contre la pollution

<b>Problème spécifique</b>	<b>Acteurs</b>	<b>Incertitudes</b>	<b>Actions proposées</b>
1) Ecoulement d'huiles des quais	TRC ; Propriétaires / Opérateurs de bateaux ; Compagnies pétrolières ; Dép. des voies navigables ; NEMC ; Min. des Transports	Manque d'informations sur les problèmes de manutention	1.1. Identifier les causes des fuites et des déversements d'huile 1.2. Vérifier et examiner les réglementations et les procédures recommandées 1.3. Examiner les raisons de la non – application des lois
2) Vidange des barges dans le lac	Propriétaires de bateaux / Opérateurs de barges ; Autorités locales ; Dép. des voies navigables ; NEMC ; Min. des Transports ; TAFIRI	Ampleur et impact des problèmes	2.1. Evaluer les charges des barges 2.2. Identifier les pratiques et les sites de vidange 2.3. Evaluer l'impact actuel et futur des niveaux 2.4. Examiner le niveau d'applicabilité des réglementations concernant le lac Tanganyika 2.5. Elaborer des procédures appropriées l'évacuation des déchets
3) Centrale thermique TANESCO de Kigoma – pollution provenant du magasinage, de la manipulation et de l'utilisation du mazout	TANESCO ; Municipalité ; Min. de l'Eau ; Min. de l'Energie ; NEMC		3.1. Identifier les pratiques et structures appropriés 3.2. Examiner les plans du Gouvernement pour la réhabilitation, y compris les propositions de financement
4) Evacuation des eaux usées des institutions (Police, Prisons, Station de chemin de fer, Quais)	Police ; Prisons ; TRC ; Municipalité ; Min. de l'Eau ; Min. de la Santé ; Min. des Transports ; Autorités régionales		4.1. Examiner et réviser les réglementations 4.2. Sensibiliser les décideurs de haut niveau 4.3. Identifier et proposer les sites de traitement et d'évacuation

5) Evacuation des ordures ménagères de la ville de Kigoma	Municipalité ; Autorités régionales ; Min. de l'Eau ; Min. de la santé ; Min. de l'aménagement du territoire		5.1. Examiner les plans actuels d'extension de la ville 5.2. Incorporer des propositions pour les égouts, ordures ménagères et alimentation en eau 5.3. Proposer des mesures pour contrecarrer la situation existante des égouts à ciel ouvert
6) Dégâts causés par les dépotoirs de déchets solides	Municipalité ; Autorités régionales ; Min. de l'Eau ; Min. de la Santé ; Min. de l'Aménagement du territoire ; Communautés		6.1. Identifier sites appropriés 6.2. Examiner les méthodes utilisées actuellement pour collecter et jeter les immondices 6.3. Vérifier les méthodes existantes et introduire des méthodes plus appropriées au niveau local 6.4. Ouvrir de nouveaux sites
7) Décharge des substances toxiques des carrières des mines	« Petits mineurs » ; Min. de l'Energie et Mines ; Min. de l'Eau ; Autorités locales / régionales ; NLUPC ; NEMC	Ampleur du problème	7.1. Quantifier échelle et procédés utilisés dans différentes régions minières 7.2. Examiner la disponibilité et la connaissance des technologies appropriées 7.3. Sensibiliser sur la technologie appropriée
8) Utilisation intensive d'intrants chimiques dans la horticulture des plaines inondables	Petits propriétaires ; Min. de l'Agriculture ; Min. de l'Eau ; NLUP ; Autorités locales ; Intérieur		8.1. Promotion d'alternatives plus sûres 8.2. Faire respecter la loi sur l'utilisation et le commerce illégal de certains pesticides
9) Utilisation d'intrants chimiques dans le bassin hydrographique (culture de tabac, de café, de café, de coton, etc.)	Petits propriétaires ; Min. de l'Agriculture ; Min. de l'Eau ; Sociétés de marketing ; Compagnies privées		9.1. Elaborer des modèles technologiques spécifiques pour régions sensibles 9.2. Promotion de modèles technologiques spécifiques
10) Accidents de navigation maritime – déversement d'huiles	Propriétaires de bateaux / Opérateurs de barges ; Autorités régionales ; Dép. des voies navigables ; NEMC ; Min. des Transports ; Min. de l'Eau ; Compagnies d'assurances ; TAFIRI	Niveau de risque	10.1. Analyse des risques ; 10.2. Elaborer un plan de contingence

11) Risques d'autres dangers majeurs / mineurs provenant des mouvements de cargos	Propriétaires de bateaux / Opérateurs de barges ; Propriétaires de petits bateaux ; Commerçants ; Autorités locales / régionales ; Dép. des voies navigables ; NEMC ; Min. des Transports ; Min. de l'Eau ; NEMC ; TRC ; Douanes	Ampleur des mouvements	11.1. Evaluer les mouvements et les procédures de manutention des cargos à risque 11.2. Examen des directives pour petits et grands transporteurs
12) Décharge de déchets dans le lac par les bateaux	Propriétaires / Opérateurs de bateaux ; Autorités locales ; Dép. des voies navigables ; Min. de l'Eau ; NEMC ; TRC	Ampleur	12.1. Identifier les pratiques actuelles et l'ampleur du problème 12.2. Vérifier et examiner les présents et futurs amendements des réglementations locales et internationales

## Niveau 2

### C. Lutter contre la sédimentation

Problème spécifique	Acteurs	Incertitudes	Actions proposées
1) Cultures de tabac en perpétuelle augmentation – culture sur les berges des rivières et déboisement	Min. de l'Agriculture ; Secteur privé ; Communautés ; Conseil du Tabac ; Min. de l'Eau ; Min. de l'aménagement du territoire ; Département des Forets		1.1. Examiner la viabilité à long terme et l'impact de l'industrie 1.2 Recherche de systèmes plus viables 1.3. Promouvoir la sensibilisation sur les questions de déboisement 1.4. Examiner la réglementation la culture sur les berges des rivières
2) Eclaircie des terres pour culture sur pentes raides le long du littoral	Min. de l'Agriculture ; Communautés ; NLUPC ; Autorités locales ; JGI / TACARE		2.1. Sensibiliser sur les questions de grande importance 2.2. Promouvoir les mesures pour la conservation du sol 2.3. Vérifier / réviser les ordonnances d'application locales 2.4. Identification avec les communautés des zones sensibles ; démarcation des zones à risque 2.5. Assister les villages dans la préparation des plans d'utilisation des sols
3) Pratiques de culture inappropriées ; Culture en contrefort	Min. de l'Agriculture ; Communautés ; NLUPC ; Autorités locales ; JGI / TACARE		3.1. Identifier les zones gravement utilisés 3.2. Sensibiliser sur la question 3.3. Promotion de mesures de conservation du sol 3.4. Assister les villageois dans la préparation des plans d'utilisation des sols
4) Pratiques d'exploitation chez les « petits propriétaires » des mines - impacts cumulés	Communautés de mineurs « petits propriétaires » ; Associations régionales de mineurs ; NEMC ; NLUPC ; Autorités locales ; FEMATA ; Min. de l'Eau	Ampleur, sites, pratiques	4.1. Examen de la situation actuelle et de l'extension projetée 4.2. Examen de la disponibilité de technologie appropriée 4.3. Identification de sites sensibles critiques 4.4. Vérifier et examiner la législation existante et celle proposée
5) Impact potentiel des grandes mines	Compagnies privées ; Autorités locales / régionales ; Communautés ; NEMC ; Min. de l'Energie et mines ; Chambre Tanzanienne des mines ; Ministre chargé de l'environnement		5.1. Identification de sites critiques et zones sensibles 5.2. Préparer une classification des zones du bassin versant en zones à très grande sensibilité et à sensibilité moyenne 5.3. Examiner les procédures de délivrance de permis 5.4. Incorporer la planification des désastres contingentes
6) Mauvais choix	Autorités locales / régionales ;		6.1. Examen des EIE et propositions de réhabilitation

des sites / gestion des camps de réfugiés	Communautés ; Département des Forêts ; HCR ; Affaires Intérieures ; Min. de l'aménagement du territoire ; ONG		6.2. Suivi du travail de réhabilitation 6.3. Examen des sites existantes et identification de nouveaux sites potentiels pour minimiser les impacts futures des mouvements des réfugiés 6.4. Examen des procédures de gestion des camps établis par le HCR
7) Extension incontrôlée des cultures dans les zones forestières non classées	Autorités locales / régionales ; Communautés ; Département des Forêts ; Min. de l'Agriculture ; Min. de l'Eau ; JGI / TACARE ; NLUPC		7.1. Identifier les zones menacées / sensibles 7.2. Négocier avec les communautés pour classer les zones sensibles 7.3. Application des ordonnances 7.4. Promouvoir des systèmes de culture stables
8) Abus des réserves forestières classées	Autorités locales / régionales ; Communautés ; Département des Forêts ; NLUPC ; Min. de l'aménagement du territoire		8.1. Identifier les abus critiques et les menacées critiques 8.2. Création d'une sensibilisation politique aux problèmes 8.3. Négocier les moyens de rétablissement à partir des zones sensibles 8.4. Promotion la gestion communautaire des forêts et les droits d'accès
9) Feux de brousse non contrôlés	Autorités locales / régionales ; Communautés ; Département des Forêts ; Min. de l'Agriculture ; Département de la vie sauvage ; ONG ; Développement des communautés		9.1. Identifier les zones des feux de brousse 9.2. Revue des réglementations existantes et des ordonnances d'application 9.3. Sensibiliser surtout les communautés vivant dans les zones critiques 9.4. Application des ordonnances
10) Pratiques agricoles instables conduisant à des changements constants	Autorités locales / régionales ; Communautés ; Min. de l'Agriculture ; ONG		10.1. Identifier les zones sensibles à l'intérieur des régions sous culture 10.2. Concentration de la vulgarisation agricole et des activités des ONG sur les régions critiques 10.3. Promotion des pratiques agricoles stables ( systèmes agropastoraux, culture de conservation, etc.)
11) Augmentation du mouvement agropastoral dans les plaines inondables	Autorités locales / régionales ; Communautés ; Min. de l'Agriculture ; Min. de l'Aménagement du territoire ; NLUPC ; Commerçants de bétail ; Min. de l'Eau ; Min. des ressources naturelles ;		11.1. Examen de la législation existante et celle qui est proposée pour la protection des terres humides 11.2. Identifier les zones sensibles / critiques 11.3. Evaluer la capacité de portage 11.4. Négocier la quantité de bétail acceptable dans les zones sensibles

	Développement des Communautés		
12) Impact du déboisement pour la recherche de bois de chauffage dans les zones rurales	Autorités locales / régionales ; Communautés ; Min. de l'Energie et mines ; JGI / TACARE ; Dép. des Forêts	Impact sur la couverture globale du sol et partant, sur la sédimentation	12.1. Evaluer l'impact sur l'impact des pratiques de déboisement pour la recherche de bois de chauffage dans les zones rurales 12.2. Examiner les politiques et réglementations en vigueur



### Niveau 3

Action proposée	Chronologie	Organisme clé	Moyens humains	Moyens matériels
<b>A. Réduction de l'impact des pêches – Utilisation de filets à taille de maille inappropriée</b>  1.1. Négocier taille minimum acceptable des mailles des filets et moyens de remplacement / élimination de l'attirail inapproprié 1.2. Application des réglementations	Maintenant	Service des pêches	Oui	Non
	Après 1.1	Service des pêches	Oui	Non
<b>A. Réduction de l'impact des pêches – Manque de protection des frayages saisonniers / Bancs de juvéniles</b>  2.1. Identification de sites / régions sensibles 2.2. Négocier accès limitée avec pêcheurs 2.3. Incorporer saisons fermées dans les réglementations existantes 2.4. Application des réglementations locales	Maintenant	TAFIRI	Oui	Non
	Après 2.1	Autorités locales	Oui	Non
	Après 2.2	Service des pêches	Oui	Oui
	Après 2.3	Autorités locales	Oui	Non
<b>A. Réduction de l'impact des pêches – Continuation de pêche à la seine</b>  3.1. Négocier moyens de remplacement / élimination de la pêche à la seine 3.2. Exécution du programme d'élimination 3.3. Application des réglementations	Maintenant	Département des pêches	Oui	Non
	Après 3.1	Département des pêches	Oui	Non
	Après 3.2	Département des pêches	Oui	Non

<b>A. Réduction de l'impact des pêches – Piraterie forçant la pêche vers les zones côtières</b>  4.1. Consultation régionale 4.2. Amélioration de la capacité de patrouille 4.3. Promouvoir l'utilisation de la radio VHF	En cours Maintenant Maintenant	Affaires Etrangères Police Marine de Kigoma	Oui Oui Oui	Oui Non Oui
<b>A. Réduction de l'impact des pêches – Pêche illégale par Etrangers</b>  5.1. Se mettre d'accord avec les acteurs locaux sur des pratiques stables et permanentes 5.2. Négocier systèmes d'immatriculation bien visibles pour bateaux 5.3. Améliorer capacité de surveillance des pêches	Maintenant Maintenant Maintenant	Autorités locales Affaires Etrangères Département des Pêches	Oui Oui Oui	Oui Oui Non
<b>A. Réduction de l'impact des pêches – Vente de petits poissons pour nourrir la volaille</b>  6.1. Enquêtes sur les sources d'approvisionnement, le transport et les	Maintenant  Après 6.1. Après 6.2 Après 6.2	TAFIRI  TAFIRI Département des Pêches Département des Pêches	Oui  Oui Oui Oui	Non  Non Oui Non

utilisateurs finaux 6.2. Recherche d'autres fournisseurs 6.3. Examen des réglementations sur l'exportation 6.4. Promotion de la pisciculture comme alternative				
<b>A. Réduction de l'impact des pêches – Culture d'espèces exogènes dans le bassin hydrographique</b>  7.1. Vérifier et examiner les réglementations sur les espèces du bassin hydrographique	Maintenant	Département des Pêches	Oui	Oui
7.2. Etablir des réglementations propres au bassin versant 7.3. Promouvoir la sensibilisation sur les risques et les alternatives chez les acteurs 7.4. Application des réglementations locales (nécessite une formation sur la reconnaissance des espèces)	Après 7.1 Après 7.2	Département des Pêches Département des Pêches	Oui Oui	Oui Non
	Après 7.3	Autorités locales	Non	Non
<b>A. Réduction de l'impact des pêches – Manque ou faible contrôle des permis de pêche</b>				

8.1. Accord international sur les espèces exportables par pays d'origine	Maintenant	Département des Pêches	Oui	Oui
8.2. Contrôle du nombre et des espèces exportées	Maintenant	Dép. Pêches / Douanes	Oui	Oui
8.3. Sensibiliser les décideurs de haut niveau	Maintenant	Dép. Pêches / Douanes	Oui	Non
8.4. Examiner la possibilité d'établir des quotas par espèces	Maintenant	TAFIRI	Oui	Oui
8.5. Revoir le nombre de permis	Maintenant	Dép. des Pêches	Oui	Oui
<b>A. Réduction de l'impact des pêches – Manque de quotas dans la délivrance des permis de pêches</b>				
9.1. Examiner les conclusions RLT	Maintenant	TAFIRI	Oui	Oui
9.2. Evaluer la pertinence aux questions de biodiversité des poissons	Après 9.1	TAFIRI	Oui	Oui
9.3. Evaluer la tendance d'augmentation des permis	Maintenant	Dép. des Pêches	Oui	Oui
9.4. Examiner les procédures de délivrance des permis	Maintenant	Dép. des Pêches	Oui	Oui

### Niveau 3

Actions proposées	Chronologie	Acteurs	Moyens humains	Moyens matériels
<b>B. Lutte contre la pollution – Ecoulement d’huiles des quais</b>				
1.1. Identifier les causes des fuites et des déversements d’huiles	Maintenant	Dép. voies navigables	Oui	Non
1.2. Vérifier et examiner les réglementations et les procédures recommandées	Maintenant	Dép. voies navigables	Oui	Oui
1.3. Examiner les raisons de la non – application des réglementations	Après 1.2	Dép. voies navigables	Oui	Oui
<b>B. Lutte contre la pollution – Vidange des barges dans le lac</b>				
2.1. Evaluer les charges des barges	Maintenant	Dép. voies navigables	Oui	Non
2.2. Identifier les pratiques / sites de vidange	Après 2.1	Dép. voies navigables	Oui	Oui
2.3. Evaluer l’impact actuel et futur des niveaux	Après 2.2	TAFIRI	Oui	Oui
2.4. Examiner le niveau d’applicabilité des réglementations concernant le lac Tanganyika	Maintenant	Dép. voies navigables	Oui	Oui
2.5. Elaborer des procédures appropriées pour l’évacuation des déchets	Après 2.4	Dép. voies navigables	Oui	Non
<b>B. Lutte contre la pollution – Centrale thermique TANESCO de Kigoma – Pollution provenant du magasinage, de la manipulation et de l’utilisation du mazout</b>				
3.1. Identifier les pratiques et structures appropriés	Maintenant	Energie et mines	Oui	Non
3.2. Examiner les plans du Gouvernement pour la réhabilitation, y compris les propositions de financement	Maintenant	Energie et mines	Oui	Oui

<p><b>B. Lutte contre la pollution – Evacuation des eaux usées provenant des institutions (Police, Prisons, Station du chemin de fer, Quais)</b></p> <p>4.1. Examiner et réviser les réglementations 4.2. Sensibiliser les décideurs de haut niveau 4.3. Identifier et proposer les sites de traitement et d'évacuation</p>	<p>En cours Après 4.1 Après 4.2</p>	<p>Ministère de l'Eau Ministère de l'Eau Ministère de l'Eau</p>	<p>Oui Oui Oui</p>	<p>Oui Non Non</p>
<p><b>B. Lutte contre la pollution – Evacuation des eaux usées des ménages de la ville de Kigoma</b></p> <p>5.1.Examiner les plans actuels d'extension de la ville 5.2. Incorporer des propositions pour les égouts, eaux usées et alimentation en eau 5.3. Proposer des mesures pour contrecarrer la situation existante des égouts à ciel ouvert, etc.</p>	<p>Maintenant Après 5.1  Après 5.2</p>	<p>Min. aménag. territoire Min. aménag. territoire Min. aménag. territoire Min. aménag. territoire</p>	<p>Oui Oui Oui Oui</p>	<p>Oui Oui Oui Oui</p>
<p><b>B. Lutte contre la pollution – Dégâts causés par les dépotoirs des déchets solides</b></p> <p>6.1. Identifier sites appropriés 6.2. Examiner les méthodes utilisées actuellement pour collecter et jeter les immondices 6.3. Vérifier les méthodes existantes et introduire des méthodes plus appropriées au niveau local 6.4. Ouvrir de nouveaux sites</p>	<p>Maintenant Maintenant  Après 6.1 / 6.2  Après 6.3</p>	<p>Municipalité Municipalité  Municipalité  Municipalité</p>	<p>Oui Oui  Oui  Oui</p>	<p>Oui Oui  Oui  Non</p>
<p><b>B. Lutte contre la pollution – Décharges de substances toxiques provenant des carrières des mines</b></p> <p>7.1. Quantifier échelle et procédés utilisés dans différentes régions minières</p>	<p>Maintenant  Maintenant  Après 7.2</p>	<p>NEMC  Energie et mines  Energie et mines</p>	<p>Oui  Oui  Oui</p>	<p>Non  Oui  Non</p>

7.2. Examiner la disponibilité et la connaissance des technologies appropriées 7.3. Sensibiliser sur la technologie appropriée				
<b>B. Lutte contre la pollution – Utilisation intensive d'intrants chimiques dans la horticulture des plaines inondables</b>  8.1. Promotion d'alternatives plus sûres 8.2. Faire respecter la loi sur l'utilisation et le commerce illégal de certains pesticides	Maintenant Maintenant	Min. de l'Agriculture Min. de l'Agriculture	Oui Oui	Non Oui
<b>B. Lutte contre la pollution – Utilisation d'intrants chimiques dans le bassin hydrographique (cultures de tabac, de café, de coton, etc.)</b>  9.1. Elaborer des modèles technologiques pour régions sensibles 9.2. Promotion de paquets de site spécifiques	Maintenant Après 9.1	Min. de l'Agriculture Min. de l'Agriculture	Oui Oui	Non Oui
<b>B. Lutte contre la pollution – Accidents de navigation maritime – Déversement d'huiles</b>  10.1. Analyse des risques 10.2. Elaborer un plan de contingence	Maintenant Après 10.1	NEMC NEMC	Oui Oui	Non Oui
<b>B. Lutte contre la pollution - Risques d'autres dangers majeurs / mineurs provenant des mouvements de cargos</b>  11.1. Evaluer les mouvements et les procédures de manutention des cargos à risque 11.2. Examen des directives pour petits et grands transporteurs	Maintenant Après 11.1	Dép. voies navigables Dép. voies navigables	Oui Oui	Non Non
<b>B. Lutte contre la pollution - Décharge de déchets dans le lac par les bateaux</b>  12.1. Identifier les pratiques actuelles et l'ampleur des	Maintenant	Min. de l'Eau	Oui	Oui

problèmes 12.2. Vérifier et examiner les présents et futurs amendements des réglementations locales et internationales	Après 12.1	Min. de l'Eau	Oui	Oui
---	------------	---------------	-----	-----

### Niveau 3

Actions proposées	Chronologie	Acteurs	Moyens humains	Moyens matériels
<b>C. Lutte contre la sédimentation - Cultures de tabac en perpétuelle augmentation – Culture sur les berges des rivières et déboisement</b>				
1.1. Examiner la viabilité à long terme et l'impact de l'industrie	Maintenant	Min. de l'Agriculture	Oui	Non
1.2. Recherche de systèmes plus viables	En cours	Min. de l'Agriculture	Oui	Non
1.3. Promouvoir la sensibilisation sur les questions de déboisement	Maintenant	Dép. des Forêts	Oui	Oui
1.4. Examiner la réglementation de la culture sur les berges des rivières	Maintenant	Min. de l'Agriculture	Oui	Oui
<b>C. Lutte contre la sédimentation - Eclaircie des terres pour culture sur pentes raides le long du littoral</b>				
2.1. Sensibiliser sur les questions de grande importance	Maintenant	Min. de l'Agriculture	Oui	Non
2.2. Promouvoir les mesures pour la conservation du sol	Maintenant	Min. de l'Agriculture	Oui	Non
2.3. Vérifier / réviser les ordonnances d'application locales	Maintenant	Autorités locales	Oui	Oui
2.4. Identification avec les communautés des zones sensibles ; démarcation des zones à risque	Maintenant	NLUPC	Oui	Non
2.5. Assister les villages dans la préparation des plans d'utilisation des sols	Après 2.4	NLUPC	Oui	Non



<p><b>C. Lutte contre la sédimentation - Pratiques de culture inappropriées ; Culture en contrefort</b></p> <p>3.1. Identifier les zones critiques sous culture  3.2. Sensibiliser sur la question  3.3. Promouvoir des mesures pour la conservation du sol  3.4. Assister les villages dans la préparation des plans d'utilisation des sols</p>	<p>Maintenant  Après 3.1  En cours  Après 3.1</p>	<p>Min. aménag. territoire  Autorités locales  Min. de l'Agriculture  NLUPC</p>	<p>Oui  Oui  Oui  Oui</p>	<p>Non  Non  Non  Non</p>
<p><b>C. Lutte contre la sédimentation - Pratiques d'exploitation chez les « petits propriétaires » des mines - impacts cumulés</b></p> <p>4.1. Examen de la situation actuelle et de l'extension projetée  4.2. Examen de la disponibilité de technologie appropriée  4.3. Identification de sites sensibles critiques  4.4. Vérifier et examiner la législation existante et celle proposée</p>	<p>Maintenant  Maintenant  Après 4.1  Maintenant</p>	<p>Min. de l'Eau  Energie et mines  NLUPC  Energie et mines</p>	<p>Oui  Oui  Oui  Oui</p>	<p>Non  Oui  Non  Oui</p>
<p><b>C. Lutte contre la sédimentation - Impact potentiel des grandes mines</b></p> <p>5.1. Identification de sites critiques et zones sensibles  5.2. Préparer une classification des zones du bassin versant en zones à très grande sensibilité et à sensibilité moyenne  5.3. Examiner les procédures de délivrance de permis  5.4. Incorporer planification contingente des désastres</p>	<p>Maintenant  Après 5.1  Maintenant  Après 5.3</p>	<p>NLUPC  NLUPC  Energie et mines  PMO</p>	<p>Oui  Oui  Oui  Oui</p>	<p>Non  Non  Oui  Oui</p>
<p><b>C. Lutte contre la sédimentation - Mauvais choix des sites / gestion des camps de réfugiés</b></p> <p>6.1. Examen des EIE et propositions de réhabilitation  6.2. Suivi des travaux de réhabilitation</p>	<p>En cours  En cours</p>	<p>NEMC  PMO</p>	<p>Oui  Oui</p>	<p>Oui  Oui</p>

6.3. Examen des sites existantes et identification de nouveaux sites potentiels pour minimiser les impacts futures des mouvements des réfugiés	Maintenant	NEMC	Oui	Oui
6.4. Examen des procédures de gestion des camps établis par le HCR	Maintenant	NEMC	Oui	Oui
<b>C. Lutte contre la sédimentation - Extension incontrôlée des cultures dans les zones forestières non classées</b>				
7.1. Identifier les zones menacées / sensibles	Maintenant	Autorités locales	Oui	Non
7.2. Négocier avec les communautés pour publier les noms des zones sensibles	Après 7.1	Autorités locales	Oui	Non
7.3. Application des ordonnances	Après 7.2	Autorités locales	Oui	Non
7.4. Promouvoir des systèmes de culture stables	Après 7.1	Min. de l'Agriculture	Oui	Oui
<b>C. Lutte contre la sédimentation - Abus des réserves forestières classées</b>				
8.1. Identifier les abus critiques et les menaces critiques	Maintenant	Dép. des Forêts	Oui	Non
8.2. Mise en place d'une sensibilisation politique aux problèmes	Maintenant	Gouvernement local	Oui	Oui
8.3. Négocier les moyens de rétablissement à partir des zones sensibles	Après 8.1	Autorités locales	Oui	Non
8.4. Promotion de la gestion communautaire des forêts et des droits d'accès	Après 8.3	Dép. des Forêts	Oui	Non
<b>C. Lutte contre la sédimentation - Feux de brousse non contrôlés</b>				
9.1. Identifier les zones des feux de brousse	Maintenant	Autorités locales	Oui	Oui
9.2. Examen des réglementations existantes et des ordonnances d'application	Maintenant	Autorités locales	Oui	Oui
9.3. Sensibiliser surtout les communautés vivant dans les zones critiques	Après 9.1	Autorités locales	Oui	Non
9.4. Application des ordonnances	Après 9.3	Autorités locales	Oui	Non

<b>C. Lutte contre la sédimentation - Pratiques agricoles instables conduisant à des changements constants</b>				
10.1. Identifier les zones sensibles dans les régions sous culture	Maintenant	NLUPC	Oui	Non
10.2. Concentration de la vulgarisation agricole et des activités des ONG sur les régions critiques	Après 10.1	Autorités locales	Oui	Oui
10.3. Promotion des pratiques agricoles stables ( systèmes agropastoraux, culture de conservation, etc.)	Après 10.2	Min. de l'Agriculture	Oui	Non
<b>C. Lutte contre la sédimentation - Augmentation du mouvement agropastoral dans les plaines inondables</b>				
11.1. Examen de la législation existante et celle qui est proposée pour la protection des terres humides	En cours	NEMC	Oui	Oui
11.2. Identifier les zones sensibles / critiques	Maintenant	NLUPC	Oui	Non
11.3. Evaluer la capacité de portage	Après 11.2	Min. de l'Agriculture	Oui	Non
11.5. Négocier la quantité de bétail acceptable dans les zones sensibles	Après 11.3	Autorités locales	Oui	Non
<b>C. Lutte contre la sédimentation - Impact du déboisement pour la recherche de bois de chauffage dans les zones rurales</b>				
12.1. Evaluer l'impact des pratiques de déboisement pour la recherche de bois de chauffage dans les zones rurales	Maintenant	Intitute of Resource Assessment	Oui	Non
12.2. Examiner les politiques et réglementations en vigueur	En cours	Dép. des Forets	Oui	Oui

## Annexe 2

### Liste des participants et des invités à l'atelier sur l'Analyse Diagnostique Nationale

Hôtel Kilimanjaro, 28 –31 juillet 1998

Nom	Fonction	Organisation	Boîte Postale	Téléphone / Fax	e-mail
01. Mr J.B. Tindyembwa	Géologue	Min. de l'Energie et des Mines	3060		Madini@twiga.com
02. Mr A.J. Mkama	Planificateur	NLUPC	76550	115573 / 116351	NEMC-Polcon@twiga.com
03. Mr W.N. Sarunday	Haut Cadre des Res. Naturelles	NEMC	63151	134603 / 134603	
04. Mr C. Swai	Cadre de l'Env.	Division de l'Environnement	5380	113926	
05. Mrs A.E. Mayawala	Cadre Principal Planification	Commission de planification	9242	112681-3	
06. Mr R. Yonazi	Cadre Principal Environnement	Division de l'Environnement, Bureau VPO	5380	113983	vpodoe@intafrika.com
07. Mr Kihunrwa	Planificateur	Min. de l'amén. du territoire et des établissements humains	20671	121034	
08. Mr T. Killenga	Dir. Adjoint a. i	Commission de planification	9242	112681-3	
09. Mr S. Nkondokaya	Cadre des Pêches	Division de l'Environnement	5380	118416	vpodoe@intafrika.com
10. Mr S. Kisinto	Cadre Env.	Division de l'Environnement	5380		vpodoe@intafrika.com
11. Mrs E. Makwaia	Cadre des Pêches	Division de l'Environnement	5380	113983	vpodoe@intafrika.com
12. Mr J. Dukuduku	Cadre Hydrol.	Maji - Ubungo	35066	400394 /43793	Dwr-vpodoe@intafrika.com
13. Mr Z. Kittina	Planificateur	Bureau PMO	3021	117265	
14. Sgt T. Mwaijande	Cadre Transport Maritime	Min. Communic. et Transports	9144	114427 /112751	
15. Mr S. Mayeye	Direct. Général	NLUPC	76550	1155573 /116351	
16. Mrs V. Macha	Avocat de l'Etat	Chambre du Procureur Général	9050	111895 129737 /113236	
17. Ms A. Madete	Haut Cadre Env.	Division de l'Environnement	5380	118416 113983 /113856	vpodoe@intafrika.com
18. Mr W.V. Haule	Cadre Pêches	Division des Pêches	2462	122930 116161	

				/110352	
19. Mrs C. Makundi	Planificateur	NLUPC	76550	115573	
20. Dr C. Mung'ong'o	Chercheur	IRA, UDSM	35097	410144 /410394	
21. Mr J. Shilungushela	Cadre Hydrol.	NLUPC	76550	115573	
22. Mrs V. Lyimo	Dir. ai Pêches	Division des Pêches	2462	116162 /110352	Fisheries@twiga.com
23. Mr P. Chisara	Cadre Princ. Nat.	NEMC	63154	134603	
24. Dr H. Nkotagu	Prof. ; Géologue	Université de Dar es Salaam	35052	410013	Hudson@udsm.ac.tz
25. Mr G. Makinda	DED - Nkasi	Région de Rukwa	2-DED	6- Nkasi	
26. Mr E. Lenganasa	Surveillant Parc	TANAPA - Arusha	3134	0573471	
27. Dr Lukonge	Secr. Gén. TAFA	JET - Tanzanie	9151	867417 /46146	
28. Mr Kirit Vaitha	Directeur	Acqua Products Ltd Kigoma	34	2408 /2324	Acqua@cats-net.com
29. Mr H. M. Mohamed	Surveillant Parc	TANAPA	1374		
30. Mr M . M. Shirima	Dir. Exécutif	District de Kigoma	332	2262 bur 2552 dom	
31. Mr H.N. Kachechele	Sec. Ad. Rég. ai	Bureau Commissaire régional	125	06952330 /2330	
32. Ms B.N. Marwa	Cadre Pêches	Dép. Pêches Kigoma	93	06952992 /2993	Ltbp@twiga.com
33. Mr DBR Chitamwebwa	Directeur ai	TAFIRI Kigoma	93		Ltbp@twiga.com
34. Mr M. Mbijima	Gest. Forets	TANAPA Kigoma - GSNP	185		
35. Mt M.T. Looboki	Surv. / Planif.	TANAPA – HQ Arusha	3134	0573471 /8216/4082	Putanapa@yako.habari.co.tz
36. Dr Mohamed Bakari	Vétérinaire	Sec. Adm. Rég. - Rukwa	128 Arusha	06372138 /2444/2318	
37. Mr G. Strunden	Chef de projet TACARE	The Jane Goodall Institute	1182 Kigom	06954447 /4448	Tacare@raha.com
38. Dr F.M. Chale	Chercheur princ.	LTBP - Kigoma	90	06952992 /2993	Ltbp@twiga.com
39. Mr J.P. Ledant		NRI- 195 rue de l'Hospice, B 1170 Bruxelles - Belgique		32 2 6752 797 /idem	jeanpaul.ledant@ping.be
40. Mr N. Hodgson	Conseiller Planif.	NRI – UK ; Centra ave ; Kent ME4, Chatham Maritime		44 1634 883912 /883959	Nicholas.hodgson@nri.org
41. Dr Andrew Menz	Coordonnateur de projet	Projet sur la biodiversité du lac Tanganyika	5956 DSM	25551 118201 /2	Ltbp.v@twiga.com

**Les personnes suivantes étaient invitées mais ont été empêchées**

<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Organisation</b>	<b>Région</b>
1. Saidi Mbwana		Lake Victoria Mangement Programme	Dar
2. Mr Mukhandi		Ministère de l'Eau	Dar
3. Prof. R. Mwalyosi	Professeur	IRA - UDSM	Dar
4. Mr R. Muyungi		Division de l'Environnement	Dar
5. Mr H. Dumea	Chef	Min. de l'Agric. et Coop., Unité planif. de l'utilisation des sols	Dar
6. Mr O.M.S. Bendera		Commission de planif., Div. Stratégies de croissance	Dar
7. Mr Dattomax Sellanyika	Surveillant	Parc National de Gombe	Kigoma
8. Mgr G. Mpango	Evêque	Diocèse de l'Ouest	Rukwa
9. Ms Alicia Magabe	Conseiller juridique	NEMC	Dar

## **Annexe 1**

### **Participants impliqués dans l'atelier de Consultation Nationale**

## Participants impliqués dans l'atelier de Consultation Nationale

Individu	Organisation	Basé à
Mme V Macha	Chambre du Procureur Général	Dar es Salaam
Mr M M Shirima	Conseil de District	Kigoma
Mr G Makinda		Nkasi
Mr C Swai	Division Environnement	Dar es Salaam
Mr R Yonazi		
Mr S Kisinto		
Mr S Nkondokaya		
Mme E Makwaia		
Ms A Madete		
Mr W V Haule	Division Pêches	Dar es Salaam
Mme V Lyimo		
Ms B N Marwa		Kigoma
Dr Lukonge	JET	Dar es Salaam
Dr Andrew Menz	PBLT	Dar es Salaam
Dr F M Chale		Kigoma
Mr J P Ledant		Belgique
Mr N Hodgson		RU
Mr J Dukuduku	Maji-Ubungo	Dar es Salaam
Mr J B Tindyembwa	Ministère de l'Energie et Mines	Dar es Salaam
Sgt T Mwaijande	Ministère des Communic. et Transp.	Dar es Salaam
Mr Kihurnwa	Minist. des terres et établ. humains	Dar es Salaam
Mr P Chisara	NEMC	Dar es Salaam
Mr W N Sarunday		
Mme C Makundi	NLUPC	Dar es Salaam
Mr S Mayeye		
Mr A J Mkama		
Mr J Shilungushela		
Mr Kirit Vaitha	Commerce Poissons Ornementaux	Kigoma
Mr T Killenga	Commission Planification	Dar es Salaam
Mme A E Mayawalla		
Mr Z Kittina	PMO	Dar es Salaam
Dr Mohamed Bakari	Bureau Régional	Rukwa
Mr H N Kachechele		Kigoma
Mr D B R Chitamwebwa	TAFIRI	Kigoma
Mr E Lenganasa	TANAPA	Arusha
Mr M T Looboki		
Mr H M Mohamed		Dar es Salaam
Mr M Mbijima		Gombe
Mr G Strunden	Institut Jane Goodall	Kigoma
Dr C Mung'ong'o	Université de Dar es Salaam	Dar es Salaam
Dr H Nkotagu		



## Annexe 2

### Equipe Nationale Proposée pour la Consultation ADT et Projet de Plan d'Action Stratégique

La table suivante indique les individus identifiés, leurs institutions et les remplaçants qui seraient capables de supporter le processus régional

Nom	Institution	Remplaçant	Institution
E K Mugurusi	Bureau du Vice Président Directeur de l'Environnement		
R P Yonazi	Coordonnateur National Bureau du Vice Président		
F M Nkatagu	Université de Dar es Salaam		

**Annexe 3**  
**Matrice d'Analyse des Problèmes**

*Formaté comme en-têtes*

### Niveau 3

#### A) Réduire l'impact de la pêche - Utilisation de filets maillant à taille de maille inappropriée

Actions proposées	Chronologie	Organisme Responsable	Moyens humains	Moyens matériels
1.1. Négocier dimension de filet minimum acceptable et moyens de remplacer / éliminer engins inappropriés	Maintenant	Dép. des Pêches	Oui	Non
1.2. Appliquer réglementations	1.1	Dép. des Pêches	Oui	Non

## Niveau 3

## A) Réduire l'impact de la pêche - Manque de protection des zones de frayères / Bancs de juvéniles

Actions proposées	Chronologie	Organisme Responsable	Moyens humains	Moyens matériels
2.1. Identifier sites / saisons sensibles	Maintenant	TAFIRI	Oui	Oui
2.2. Revoir législation existante	2.1	Dép. des Pêches	Oui	Oui
2.3. négocier accès limité avec les pêcheurs	2.2	Autorités locales	Oui	Non
2.4. Incorporer les saisons fermées dans les réglementations existantes	2.3	Dép. des Pêches	Oui	Oui
2.5. Appliquer réglementations locales	2.4	Autorités locales	Non	Non

## Niveau 3

## A) Réduire l'impact de la pêche - Usage continu des seines de plage

Actions proposées	Chronologie	Organisme Responsable	Moyens humains	Moyens matériels
3.1. Négocier moyens de remplacer / éliminer la pêche à la seine de plage	Maintenant	Dép. des Pêches	Oui	Non
3.2. Mettre en œuvre programme d'élimination	3.1	Dép. des Pêches	Oui	Non
3.3. Appliquer les réglementations	3.2	Dép. des Pêches	Oui	Non

## Niveau 3

## A) Réduire l'impact de la pêche - Piraterie forçant la pêche vers les zones côtières

Actions proposées	Chronologie	Organisme Responsable	Moyens humains	Moyens matériels
4.1. Evaluer ampleur de la menace	Maintenant	Dép. des Pêches	Oui	Oui
4.2. Consultation régionale	En cours	Affaires Etrangères	Oui	Oui
4.3. Améliorer la capacité de patrouille	Maintenant	Police	Oui	Non
4.4. Promouvoir usage de la radio HF	Maintenant	Autorités Marines Kigoma	Oui	Oui

## Niveau 3

## A) Réduire l'impact de la pêche - Pêche illégale par des Etrangers

Actions proposées	Chronologie	Organisme Responsable	Moyens humains	Moyens matériels
5.1. Evaluer ampleur de la menace	En cours	Dép. des Pêches	Oui	Oui
5.2. Convenir avec acteurs locaux des pratiques et des solutions permanentes	5.1	Autorités locales	Oui	Oui
5.3. Mettre en œuvre une campagne de sensibilisation publique	Maintenant	Affaires Etrangères	Oui	Oui
5.4. Améliorer capacité de patrouille des pêches	Maintenant	Dép. des Pêches	Oui	Non

## Niveau 3

## A) Réduire l'impact de la pêche - Marché croissant de petit poisson pour nourrir la volaille

Actions proposées	Chronologie	Organisme Responsable	Moyens humains	Moyens matériels
6.1. Enquête de marché des sources, transport et utilisateurs finaux	Maintenant	TAFIRI	Oui	Non
6.2. Examiner sources d'approvisionnement alternatives	6.1	TAFIRI	Oui	Non
6.3. Revoir les réglementations d'exportation	6.2	Dép. des Pêches	Oui	Oui
6.4. Promouvoir pisciculture appropriée comme alternative	6.2	Dép. des Pêches	Oui	Non



## Niveau 3

## B) Réduire l'impact de la pêche – Elevage d'espèces exotiques dans le bassin

Actions proposées	Chronologie	Organisme Responsable	Moyens humains	Moyens matériels
7.1. Vérifier et revoir réglementations comme elles s'appliquent aux espèces du bassin	Maintenant	Dép. des Pêches	Oui	Oui
7.2. Établir réglementations locales pour le bassin	7.1	Dép. des Pêches	Oui	Oui
7.3. Promouvoir sensibilisation les risques et les alternatives parmi les acteurs	7.2	Dép. des Pêches	Oui	Non
7.4. Appliquer réglementations locale	7.3	Autorités locales	Non	Non

## Niveau 3

## A) Réduire l'impact de la pêche – Pêche ornementale sans licence / sous faible contrôle

Actions proposées	Chronologie	Organisme Responsable	Moyens humains	Moyens matériels
8.1. Identifier espèces menacées	Maintenant	TAFIRI	Non	Non
8.2. Accord régional sur espèces exportables par pays d'origine	Maintenant	Dép. des Pêches	Oui	Oui
8.3. Contrôler le nombre et les espèces exportées	Maintenant	Dép. des Pêches / Douanes	Oui	Oui
8.4. Sensibiliser au haut niveau sur les problèmes	Maintenant	Dép. des Pêches	Oui	Non
8.5. Revoir les possibilités des quotas des espèces	Maintenant	TAFIRI	Oui	Oui
8.6. Revoir nombre de licences	Maintenant	Dép. des Pêches	Oui	Oui
8.7. Examiner possibilité d'inclusion dans CITES	8.1	Pêches	Oui	Oui

## A) Réduire l'impact de la pêche – Manque de quotas dans la délivrance de permis de pêche

Actions proposées	Chronologie	Organisme Responsable	Moyens humains	Moyens matériels
9.1. Examiner conclusions RLT	Maintenant	TAFIRI	Oui	Oui
9.2. Evaluer pertinence sur les questions de biodiversité du poisson	9.1	TAFIRI	Oui	Oui
9.3. Evaluer la tendance dans l'augmentation de délivrance des licences	Maintenant	Dép. des Pêches	Oui	Oui
9.4. Examiner les procédures d'autorisations	Maintenant	Dép. des Pêches	Oui	Oui

Niveau 3

## B) Lutte contre la pollution - Ecoulement d'huiles des quais

Actions proposées	Chronologie	Organisme Responsable	Moyens humains	Moyens matériels
1.1. Identifier les causes spécifiques des suintements et écoulements	Maintenant	Min. de l'Eau	Oui	Non
1.2 Vérifier et revoir les réglementations et procédures recommandées	Maintenant	Min. de l'Eau	Oui	oui
1.3. Examiner raisons de non application des réglementations	1.2	Min. de l'Eau	Oui	Oui
1.4. Mettre en œuvre les actions de redressement	1.3	Min. de l'Eau	Oui	Non

Niveau 3

## B) Lutte contre la pollution – Vidange de mazout des barges dans le lac

Actions proposées	Chronologie	Organisme Responsable	Moyens humains	Moyens matériels
2.1. Evaluer nombre charges des barges	Maintenant	Dép. Maritime	Oui	Non
2.2. Identifier pratiques / sites de vidange	2.1	Dép. Maritime	Oui	Oui
2.3. Evaluer impact des niveaux actuels et projetés	2.2	TAFIRI	Oui	Oui
2.4. Examiner applicabilité des réglementations nationales pour le lac Tanganyika	Maintenant	Dép. Maritime	Oui	Oui
2.5. Développer procédures appropriées pour l'évacuation des déchets	2.4	Dép. Maritime	Oui	Non

Niveau 3

B) Lutte contre la pollution - Centrale thermique TANESCO de Kigoma – pollution par stockage de mazout, manutention et contamination par opération

Actions proposées	Chronologie	Organisme Responsable	Moyens humains	Moyens matériels
3.1 Identifier structures et pratiques de gestion appropriées	Maintenant	Dép. de l'Energie	Oui	Non
3.2. Identifier mesures immédiates de redressement	Maintenant	Dép. de l'Energie	Oui	Non
3.3. Examiner plans gouvernementaux pour la réhabilitation, y compris le financement	Maintenant	Dép. de l'Energie	Oui	Oui
3.4. Identifier et mettre en œuvre solutions à long terme appropriées	3.3	Dép. de l'Energie	Oui	Non

B) Lutte contre la pollution Evacuation d'eaux usées non traitées des institutions (Police, Prisons, Station de chemin de fer, Quais)

Actions proposées	Chronologie	Organisme Responsable	Moyens humains	Moyens matériels
4.1. Vérifier et revoir les réglementations	En cours	Min. de l'Eau	Oui	Oui
4.2. Identifier raisons de non conformité	Maintenant	Dép. UWS&S	Oui	Oui
4.3. Promouvoir sensibilisation au haut niveau	4.2	Autorités locales	Oui	Non
4.4. Identifier et proposer travaux de traitement pratique et sites d'évacuation	4.3	Min. de l'Eau	Oui	Non
4.5. Mettre en œuvre proposition	4.4	Min. de l'Eau	Oui	Non

Niveau 3

## B) Lutte contre la pollution - Evacuation d'ordures ménagères non traitées de la ville de Kigoma

Actions proposées	Chronologie	Organisme Responsable	Moyens humains	Moyens matériels
5.1. Examiner plans d'aménagement urbain existants	Maintenant	Min . des Terres (Dép. des établissements humains)	Oui	Oui
5.2. Incorporer propositions pour évacuation, eaux usées et distribution de l'eau	5.1	Min. des Terres	Oui	Oui
5.3. Promouvoir les développements & promouvoir sensibilisation pour contrecarrer situation existante des égouts à ciel ouvert etc.	5.2	Min. des Terres	Oui	Oui



## B) Lutte contre la pollution - Lessivage des dépotoirs des déchets solides mal situés

Actions proposées	Chronologie	Organisme Responsable	Moyens humains	Moyens matériels
6.1. Identifier sites appropriés	Maintenant	Conseil Municipal	Oui	Oui
6.2. Examiner procédures actuelles de collection et évacuation d'ordures	Maintenant	Conseil Municipal	Oui	Oui
6.3. Vérifier réglementations existantes et introduire nouvelles réglementations locales appropriées	6.1 / 6.2	Conseil Municipal	Oui	Oui
6.4. Développer sites appropriés	6.3	Conseil Municipal	Oui	Non

Niveau 3

## B) Lutte contre la pollution - Evacuation de substances toxiques des chantiers miniers

Actions proposées	Chronologie	Organisme Responsable	Moyens humains	Moyens matériels
7.1. Quantifier ampleur et procédures utilisées dans les différentes régions minières	Maintenant	Energie et Mines	Oui	Non
7.2. Examiner disponibilité et connaissance de nouvelles technologies alternatives	Maintenant	Energie et Mines	Oui	Oui
7.3. Promouvoir sensibilisation sur les technologies appropriées	7.2	Energie et Mines	Oui	Non

## B) Lutte contre la pollution - Utilisation d'intrants chimiques dans le bassin versant

Actions proposées	Chronologie	Organisme Responsable	Moyens humains	Moyens matériels
8.1. Promouvoir alternatives sûres	Maintenant	Min. de l'Agriculture	Oui	Oui
8.2. Appliquer l'interdiction sur le commerce illégal et l'utilisation de pesticides interdits	Maintenant	Min. de l'Agriculture	Oui	Oui

## B) Lutte contre la pollution – Utilisation de produits agro- chimiques dans le bassin (tabac, café, coton...)

Actions proposées	Chronologie	Organisme Responsable	Moyens humains	Moyens matériels
9.1. Développer paquets technologiques pour zones sensibles	En cours	Min. de l'Agriculture	Oui	Oui
9.2. Promouvoir paquets technologiques	9.1	Min. de l'Agriculture	Oui	Oui

## C) Lutte contre la sédimentation – Accident maritime majeur – Ecoulement de mazout

Actions proposées	Chronologie	Organisme Responsable	Moyens humains	Moyens matériels
10.1 Analyse du risque	Maintenant	NEMC	Oui	Oui
10.2 Développer plan de contingence	En cours	NEMC	Oui	Oui

## B) Lutte contre la pollution – Risques provenant des mouvements des cargaisons dangereuses non spécifiées

Actions proposées	Chronologie	Organisme Responsable	Moyens humains	Moyens matériels
11.1 Evaluation des mouvements et des procédures de manutention de cargaisons dangereuses	Maintenant	Dép. Maritime	Oui	Non
11.2 Examiner directives pour petits et grands transporteurs	11.1	Dép. Maritime	Oui	Non

## B) Lutte contre la pollution – Evacuation de déchets des bateaux

Actions proposées	Chronologie	Organisme Responsable	Moyens humains	Moyens matériels
12.1 Identifier pratiques actuelles et ampleur du problème	Maintenant	NEMC	Oui	Oui
12.2 Vérifier et revoir amendements actuels et proposés aux réglementations locales et internationales	12.1	NEMC	Oui	Oui

## B) Lutte contre la pollution – Ecoulement d’huiles des petits bateaux

Actions proposées	Chronologie	Organisme Responsable	Moyens humains	Moyens matériels
13.1 Identifier ampleur et importance	Maintenant	NEMC	Oui	Non
13.2 Identifier et introduire manutention appropriée	13.1	NEMC	Oui	Non

Niveau 3



## C) Lutte contre la sédimentation Culture croissante de tabac pour séchage par système de conduit de chaleur

Actions proposées	Chronologie	Organisme Responsable	Moyens humains	Moyens matériels
1.1. Revoir législation pour supporter politique actuelle	Maintenant	Min. de l'Agriculture	Oui	Oui
1.2. Examiner la viabilité et l'impact à long terme de l'industrie	Maintenant	Min. de l'Agriculture	Oui	Non
1.3. Investiguer systèmes durables	En cours	Min. de l'Agriculture	Oui	Non
1.4. Promouvoir sensibilisation sur questions de déforestation	Maintenant	Foresterie	Oui	Oui
1.5. Examiner réglementations sur culture aux abords des rivières	Maintenant	Min. de l'Agriculture	Oui	Oui
1.6. Établir des boisements	En cours	Foresterie	Oui	Oui

Niveau 3

## C) Lutte contre la sédimentation – Défrichage pour culture sur pentes raides le long de la zone côtière

Actions proposées	Chronologie	Organisme Responsable	Moyens humains	Moyens matériels
2.1. Sensibiliser sur les questions critiques	Maintenant	Min. de l'Agriculture	Oui	Non
2.2. Promouvoir mesures de conservation des sols	Maintenant	Min. de l'Agriculture	Oui	Non
2.3. Vérifier / revoir textes législatifs locaux	Maintenant	Autorités locales	Oui	Oui
2.4. Identifier avec communautés les zones sensibles , démarquer les zones à risque	Maintenant	NLUPC	Oui	Non
2.5. Aider les villages à préparer les plans d'utilisation des sols	2.4	NLUPC	Oui	Non

Niveau 3 .

## C) lutte contre la sédimentation - Pratiques culturelles inappropriées ; culture en bas de pente

Actions proposées	Chronologie	Organisme Responsable	Moyens humains	Moyens matériels
3.1. Identifier zones critiques cultivées	Maintenant	Min. des Terres	Oui	Non
3.2. Sensibiliser sur les questions	3.1	Autorités locales	Oui	Non
3.3. Promotion et formation pour les mesures de conservation du sol & de l'eau	En cours	Min. de l'Agriculture	Oui	Oui
3.4. Aider les villages dans la préparation des plans d'utilisation du sol	3.1	NLUPC	Oui	Non
3.5.. Promotion et formation pour les pratiques agricoles appropriées	En cours	Min . de l'Agriculture	Oui	Oui

## C) Lutte contre la sédimentation – Feux de brousse non contrôlés

Actions proposées	Chronologie	Organisme Responsable	Moyens humains	Moyens matériels
4.1. Examiner pratiques existantes et extension projetée	Maintenant	Min. de l'Eau	Oui	Non

## C) Lutte contre la sédimentation – Impact potentiel des grandes mines

Actions proposées	Chronologie	Organisme Responsable	Moyens humains	Moyens matériels
5.1. Examiner plans d'aménagement urbain existants	Maintenant	NLUPC	Oui	Non
5.2. Incorporer propositions pour évacuation, eaux usées et distribution de l'eau	5.1	NLUPC	Oui	Non
5.3. Promouvoir les développements & promouvoir sensibilisation pour contrecarrer situation existante des égouts à ciel ouvert etc.	Maintenant	Energie et Mines	Oui	Oui
5.4. Incorporer planification de contingence des désastres	5.3	PMO	Oui	Oui

## Niveau 3

## C) Lutte contre la sédimentation – Mauvaise installation / gestion des camps de réfugiés

Actions proposées	Chronologie	Organisme Responsable	Moyens humains	Moyens matériels
6.1. Examiner EIE et propositions de réhabilitation	En cours	NEMC	Oui	Oui
6.2. Contrôler travaux de réhabilitation	En cours	PMO	Oui	Oui
6.3. Revoir sites existants et identifier nouveaux sites potentiels pour minimiser futurs impacts sur les mouvements de réfugiés	Maintenant	NEMC	Oui	Oui
6.4 Examiner procédures de gestion des camps du HCR	Maintenant	NEMC	Oui	Oui

## Niveau 3

## C) Lutte contre la sédimentation – Extension incontrôlée de culture dans les zones de forêts non classées

Actions proposées	Chronologie	Organisme Responsable	Moyens humains	Moyens matériels
7.1. Identifier zones menacées / sensibles	Maintenant	Autorités locales	Oui	Non
7.2. Négocier avec communautés pour classer les zones sensibles	7.1	Autorités locales	Oui	Non
7.3. Appliquer ordonnances	7.2	Autorités locales	Oui	Non
7.4. Promouvoir systèmes de culture viables	En cours	Min. de l'Agriculture	Oui	Oui

## C) Lutte contre la sédimentation – Empiètement sur réserves de forêts classées

Actions proposées	Chronologie	Organisme Responsable	Moyens humains	Moyens matériels
8.1. Identifier empiètement critique et zones menacées critiques	Maintenant	Dép. des Forêts	Oui	Non
8.2. Créer sensibilisation politique sur les problèmes	Maintenant	Gouvernement Local	Oui	Oui
8.3. Négocier moyens de réinstallation à partir des zones sensibles	8.1	Autorités locales	Oui	Non
8.4. Promouvoir gestion forestière communautaire et droits d'accès	8.3	Dép. des Forêts	Oui	Non



## Niveau 3

## C) Lutte contre la sédimentation – Feux de brousse non contrôlés

Actions proposées	Chronologie	Organisme Responsable	Moyens humains	Moyens matériels
9.1. Identifier zones des feux critiques	Maintenant	Foresterie	Oui	Oui
9.2. Examiner réglementations et ordonnances	Maintenant	Autorités locales	Oui	Oui
9.3. Sensibilisation centrée sur les communautés dans les zones critiques	9.1	Autorités locales	Oui	Non
9.4. Appliquer ordonnances	9.3	Autorités locales	Oui	Non

## Niveau 3

## C) Lutte contre la sédimentation – Pratiques culturelles instables conduisant à une agriculture itinérante

Actions proposées	Chronologie	Organisme Responsable	Moyens humains	Moyens matériels
10.1. Identifier zones sensibles parmi les zones cultivées existantes	Maintenant	NLUPC	Oui	Non
10.2 Focaliser la vulgarisation agricole et les ONG sur les zones critiques	10.1	Autorités locales	Oui	Oui
10.3. Promouvoir pratiques de culture viables (systèmes agro-pastoraux; culture de conservation...)	10.3	Min. de l'Agriculture	Oui	Non

## Niveau 3

## C) Lutte contre la sédimentation – Mouvement croissant d’agro- éleveurs dans les zones de marais

Actions proposées	Chronologie	Organisme Responsable	Moyens humains	Moyens matériels
11.1. Examiner législation existante et proposée pour protéger les marais	En cours	NEMC	Oui	Oui
11.2. Identifier zones critiques / sensibles	Maintenant	NLUPC	Oui	Non
11.3. Evaluer capacité de portage	11.2	Min. de l’Agriculture	Oui	Non
11.4. Négocier accès de bétail acceptable pour zones sensibles	11.3	Autorités locales	Oui	Non

## Niveau 3

## C) Lutte contre la sédimentation – Impact du prélèvement de bois de chauffage rural

Actions proposées	Chronologie	Organisme Responsable	Moyens humains	Moyens matériels
12.1. Evaluer pratiques de prélèvement de bois de chauffage rural sur la charge de sédiments	Maintenant	Institut d'Evaluation de Ressources	Oui	Non
12.2. Examiner politique et législation existantes	En cours	Dép. des Forêts	Oui	Oui

## Niveau 3

## C) Lutte contre la sédimentation – Culture sur les abords des rivières

Actions proposées	Chronologie	Organisme Responsable	Moyens humains	Moyens matériels
13.1. Examiner réglementations concernant la culture sur les abords des rivières	Maintenant	Min. de l'Agriculture	Oui	Oui
13.2. Investiguer les raisons et recommander solutions	Maintenant	C.E.R.	Oui	Oui
13.3. Amender et / ou appliquer les réglementations	13.3	Min. de l'Agriculture	Oui	Oui

## Niveau 3

## C) Lutte contre la sédimentation – Dégradation de la vallée de la Malagarasi comme dépôt de sédiments et polluants

Actions proposées	Chronologie	Organisme Responsable	Moyens humains	Moyens matériels
14.1. Identifier taux et causes de la dégradation	Maintenant	Min. de l'Agriculture	Oui	Non
14.2. Identifier actions de redressement	14.1	Min. de l'Agriculture	Oui	Non